



# PARCS NATIONAUX ET NATURELS D'ANDALOUSIE

## Politique Environnementale

Les parcs nationaux et naturels sont des espaces dont la conservation mérite une attention particulière. C'est pourquoi ils constituent un cadre idéal pour l'intégration des actions de protection, de prévention et de qualité de l'environnement par le biais d'un système de gestion environnementale conforme à la norme UNE-EN ISO 14001, qui repose sur les principes suivants:

- Appliquer des procédures globales et unifiées pour la gestion et l'utilisation des ressources en vue de la **conservation du patrimoine naturel** et du **développement durable** de l'environnement par le biais de la participation sociale.
- Respecter les exigences légales en vigueur et celles souscrites par le ministère compétent en matière d'environnement dans le cadre du développement de ses activités.
- Fournir des services compatibles avec la conservation, le développement durable et la **gestion intégrale**, aussi bien par le ministère compétent en matière d'environnement que par des tiers.
- Promouvoir **l'amélioration continue** de la gestion des parcs nationaux et naturels d'Andalousie, en appliquant des critères environnementaux.
- Former et sensibiliser le personnel de l'organisation qui exerce leur activité professionnelle dans les parcs nationaux et naturels d'Andalousie au développement durable, à la **protection de l'environnement**, à la fréquentation publique, à l'écotourisme et aux services environnementaux.
- Promouvoir des mesures visant à **prévenir la pollution** du milieu naturel, à atténuer le **changement climatique** et à s'y adapter, à protéger la biodiversité et les **écosystèmes terrestres et marins**.
- Fournir le cadre de référence et les moyens nécessaires pour fixer et revoir les objectifs et les finalités en matière d'environnement.



## Système de Gestion Environnementale

Mis en place par le ministère compétent en matière d'environnement, il sert de cadre de référence pour améliorer l'efficacité dans l'utilisation des ressources naturelles, la gestion de la fréquentation publique, l'écotourisme et les services environnementaux dans les parcs nationaux et naturels d'Andalousie.

À Séville, signé électroniquement le 27 juin 2023 par la personne responsable du ministère compétent en matière d'environnement.



Junta de Andalucía